

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2016

La séance est ouverte à 20h30. Monsieur Thierry MENIL, Trésorier de Landerneau, participe à la réunion.

Membres présents : Laurence FORTIN, Pierre LEBALLEUR, Robert CHOQUER, Dominique OLAYA, Noël FOREST, Erwan COLLEC, Rachel PERES, Claudie LE GALL, Hervé LE DU, Jean Paul ABIVEN, Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Armelle FUR, Jonathan LIZIARD, Jean François GUILLEMETTE, Sandrine GONTHIER, Jérémy PERSON, Caroline FOREST BREMOND

Membres absents ayant donné procuration : Valérie FAVE, Guénaëlle LE DUFF,

Secrétaire de séance : Jérémy PERSON

Adoption du précédent PV : Le dernier PV est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Suite à réception du compte de gestion définitif :

1. Vote du compte de gestion du percepteur
2. Vote du compte administratif 2015
3. Affectation des résultats

4. Fixation des taux de contribution directe pour 2016
5. Vote du budget primitif 2016
6. Souscription d'un emprunt pour les travaux de l'église
7. Questions diverses

I – Vote du Compte de gestion 2015

Monsieur MENIL, trésorier de LANDERNEAU, informe le conseil que les comptes de gestion définitifs viennent d'être produits. Contrairement à ce qui avait pu être annoncé, le vote du compte de gestion doit intervenir avant le vote du compte administratif. C'est pourquoi, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats devront faire l'objet d'un nouveau vote.

Il ajoute que les comptes de gestion ont été comparés aux comptes du maire et qu'ils sont en stricte concordance.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil approuve le compte de gestion du percepteur.

II – Vote du Compte administratif 2015

Laurence FORTIN présente au conseil municipal les comptes de l'exercice 2015 sur le budget principal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 098 980,91€ et les recettes à 1 341 277,77€. L'excédent de fonctionnement s'élève donc à 242 296,86€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 898 562,18€ et les recettes à 746 995,83€. Le besoin de financement s'élève à 151 566,35€. Le résultat global se chiffre à 90 730,51€, ce qui est le double du résultat 2014.

Le compte administratif 2015 est donc soumis au vote : il est adopté à l'unanimité (moins le vote du maire qui doit s'abstenir).

III – Affectation des résultats 2015

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

1. L'Excédent de fonctionnement 2015 de 242 296,86 € :
 - En recettes d'investissement, compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 151 566,35 pour couvrir le besoin de financement,
 - Le solde, soit 90 730,51 € maintenu en recettes de fonctionnement, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
2. Le déficit d'investissement, d'un montant de 151 566,35€ restera au compte 001, déficit reporté

Accord du conseil municipal.

IV – Fixation des taux de contribution directe pour 2016

Le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux de contribution directe pour l'année 2016, à savoir :

Taxe d'habitation	13.40%	Taxe foncière (bâtie)	20.49%
Taxe foncière (non bâtie)	28.80%	Accord unanime du conseil municipal.	

V – Vote du budget primitif 2016

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2016.

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	Prévu 2015	Prévu 2016
011-Charges à caractère général	298 618,00 €	305 250,00 €
012-Charges de personnel et frais as.	526 200,00 €	520 500,00 €
014-Atténuations de produits	42 600,00 €	46 810,00 €
022- Dépenses imprévues	926,00 €	0,00 €
023-Virement à la section d'investis,	176 798,00 €	221 375,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	9 098,00 €	9 098,00 €
65-Autres charges de gestion courante	118 893,00 €	121 200,00 €
66-Charges financières	80 700,00 €	77 000,00 €
67-Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €
Total DEPENSES	1 254 133,00 €	1 301 533,00 €
002-Résultat de fonctionnement reporté	44 537,35 €	90 731,00 €
013-Atténuations de charges	22 200,00 €	20 000,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	0,00 €
70-Produits des services, du domaine	100 899,65 €	117 600,00 €
73-Impôts et taxes	598 592,00 €	615 202,00 €
74-Dotations, subventions et particip	457 504,00 €	430 500,00 €
75-Autres produits de gestion courante	30 400,00 €	27 500,00 €
77-Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES	1 254 133,00 €	1 301 533,00 €

Concernant les dépenses de fonctionnement, il n'y a pas de grand changement par rapport à 2015. Il faudra continuer dans la rigueur. Une convention sera passée avec Energiece pour rechercher des économies en matière de consommation d'énergie. Les contrats de maintenance des copieurs, chaudières et autres installations techniques feront l'objet de groupements de commande. A noter, la participation au nouveau service d'urbanisme de la communauté de communes pour les autorisations du sol, qui viennent s'ajouter aux attributions de compensations pour 4 000€. Les fournitures scolaires, administratives et autres continueront à faire l'objet d'un suivi, **sans objectif de baisse supplémentaire.**

En recettes, on note la baisse des dotations de l'Etat pour près de 20 000€, une augmentation des redevances périscolaires liée à hausse de fréquentation...

INVESTISSEMENT

Chapitres	Prévu 2015	prévu 2016
001-Solde d'exécution investis.	136 783,00 €	151 567,00 €
13-Subventions d'investissement	23,00 €	0,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	132 200,00 €	410 750,00 €
20-Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	15 000,00 €
21-Immobilisations corporelles	9 986,00 €	8 000,00 €
23-Immobilisations en cours	1 230 398,00 €	1 068 130,00 €
Total	1 524 390,00 €	1 653 447,00 €
021-Virement de la section de fonct.	176 798,00 €	221 375,00 €
024-Produits de cessions	100 000,00 €	45 000,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert	9 098,00 €	9 098,00 €
10-Dotations, fonds divers	166 087,00 €	256 664,00 €
13-Subventions d'investissement	783 407,00 €	823 310,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	289 000,00 €	298 000,00 €
Total	1 524 390,00 €	1 653 447,00 €

En dépenses d'investissement, les travaux de restauration de l'église et la maison du patrimoine constituent les principales dépenses. L'étude des eaux pluviales, la rénovation du sol de la salle de sports, et la rénovation de l'atelier communal viennent s'ajouter aux immobilisations. Une somme de 282 750 € est également inscrite en remboursement d'emprunt en prévision de l'échéance de 2017. Ces dépenses sont financées par des subventions, le FCTVA de 2015 et des emprunts. La vente des studios et du terrain de la rue des Remparts est également inscrite.

Le trésorier précise que le budget est prudent et réaliste, qu'il s'inscrit dans la continuité en termes d'investissements. Il y a une volonté de poursuivre la rigueur et de réduire l'endettement de la commune. Les ratios s'améliorent, l'excédent le démontre.

Laurence FORTIN précise que la construction de l'école maternelle a pesé sur les finances. **Néanmoins les anciens locaux génèrent des loyers puisque le cabinet médical/infirmier y est installé** ; il faudra faire une pause dans les investissements une fois les travaux de l'église et de la maison du patrimoine achevés.

Elle rappelle que le taux de subvention pour ces deux programmes est de 80 % et que la souscription populaire remporte un vif succès. **Le plan de financement de la maison du patrimoine a été modifié pour tenir compte de la subvention DETR obtenue. Il est inutile de solliciter le Conseil Régional pour ce dossier.**

Le budget est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

VI – Souscription d'un emprunt pour les travaux de l'église

Un emprunt de 64 000€, correspondant à 20% du montant des travaux, est nécessaire pour financer la 2^{ème} tranche du programme de rénovation de l'église. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à consulter les établissements bancaires et à traiter avec le mieux disant. Le Crédit Agricole et la Caisse des

Dépôts, seront notamment consultés, ainsi que d'autres établissements. **Jérémy PERSON demande s'il ne serait pas intéressant de faire appel à courtier en banque, ou tout au moins élargir la consultation à d'autres établissements que ceux habituellement consultés. Le Maire prend acte.**

Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'un contrat de prêt au meilleur taux.

VII – Questions diverses

Projet tutoré : un groupe d'étudiants de QUIMPER a réalisé un travail intéressant sur l'histoire de la rénovation de l'église. Les panneaux sont affichés dans la salle du conseil. Ils pourraient être présentés aux touristes une fois les travaux terminés.

Olivier Grossetête : L'artiste sera présent sur la commune durant la dernière semaine de juin pour la confection d'une tour en carton grandeur nature. Il s'agit de mobiliser du monde autour d'un projet d'art contemporain éphémère. Le coût pour la collectivité serait de 2 500€ maximum. Le Maire ajoute qu'elle recherche des partenaires pour le financement de ce projet.

La séance est levée à 21h30.